

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### #Eau #Investissements

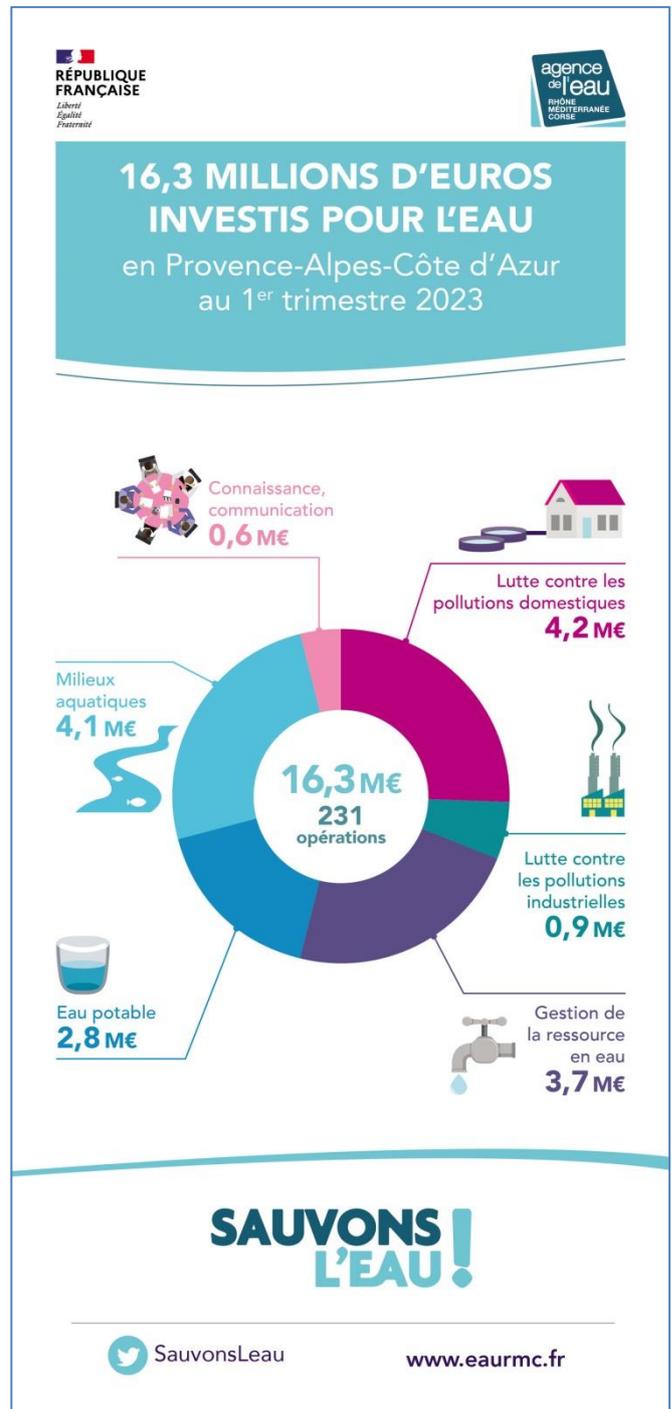
Lyon, 26 avril 2023

### 16,3\* M€ pour préserver la ressource en eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur (\* hors primes pour épuration)

Le 6 avril dernier, les membres de la commission des aides de l'agence de l'eau se sont réunis en séance délocalisée au bord de l'étang de Thau à Sète pour décider des aides attribuées aux projets des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Ainsi, au cours du premier trimestre 2023, l'agence de l'eau a financé **231 opérations en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant d'aides de 16,3 millions d'euros sous forme de subventions.**

#### Les chiffres clés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **4,2 M€ d'aides** sont destinés à **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 3 M€ pour améliorer les réseaux d'assainissement et 1,1 M€ pour créer ou fiabiliser des stations d'épuration ;
- **2,8 M€ d'aides** vont à **l'alimentation en eau potable**, en particulier pour mettre à niveau les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale.
- **4,1 M€ d'aides** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont **2,3 M€ pour la renaturation des cours d'eau** et **1,2 M€ pour l'animation territoriale** ;
- **3,7 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource**, dont 2 M€ pour des études et travaux d'économies d'eau ;
- enfin, **0,9 M€ d'aides** contribue à **la réduction des pollutions d'origine industrielle** et **0,6 M€ à l'amélioration des connaissances** et à la communication.



## Parmi les projets aidés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 opérations remarquables :

### **HAUTES-ALPES** Restauration de la Clarée à Névache

La **Communauté de communes du Briançonnais** engage, dans la commune de Névache, des travaux de restauration de la Clarée, aujourd'hui perchée par rapport à la plaine alluviale et déconnectée de sa zone humide riveraine à cause des travaux de curage réalisés au siècle dernier. Les travaux d'arasement de merlons entre les ponts de Ville Haute et Ville Basse, de restauration de la zone d'expansion de crue ou de reconnexion de l'adou de la Gravière au marais vont permettre de restaurer 2,5 km de rivière et de reconnecter la Clarée avec 4 hectares de marais, tout en protégeant des inondations les hameaux de Ville Haute et Ville Basse. Cette action de restauration morphologique, préconisée dans le plan de gestion sédimentaire de la Clarée, reçoit une aide de l'agence de l'eau de **263 400 euros**.

### **MEDITERRANEE** A la découverte de la biodiversité marine

L'**association WE ARE MEDITERRANEE** va mener une expédition «Pelagos » pour étudier la vie marine dans les zones sableuses du littoral niçois et dans la zone pélagique du sanctuaire Pelagos. Les observations scientifiques permettront de caractériser de nombreuses espèces présentes dans les eaux de la Méditerranée, du phytoplancton aux cachalots. Pour cette opération, l'agence de l'eau apporte **une aide de 213 000 euros**.

### *A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)*

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. C'est son conseil d'administration qui détermine la politique d'intervention de l'agence en fixant notamment les règles d'attribution des aides et les taux des redevances. Le conseil d'administration a mis en place en son sein une commission des aides qui se réunit 4 fois par an à Lyon ou sur un territoire des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / [quentin@plus2sens.com](mailto:quentin@plus2sens.com)